FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Date d'émission : 02.10.2012

Section 1 : Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit	Peinture à l'huile de lin
	Fiche de synthèse pour toutes les couleurs
1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées	Pour peinture à l'intérieur et à l'extérieur. Pour peinture le bois, le béton, le papier peint e.a. supports. Secteurs d'utilisation – SU : SU19 Bâtiment et travaux de construction SU20 Services de santé SU21 Utilisations par des consommateurs: Ménages privés SU22 Utilisations professionnelles Catégorie de produit chimique – PC9a: Revêtements et peintures Catégories de processus [PROC] : PROC10. Application au rouleau ou au pinceau Catégories de rejets dans l'environnement : ERC 8C Utilisation large et dispersive en intérieur entraînant l'inclusion dans ou sur une matrice (peinture) ERC 8F Utilisation large et dispersive en extérieur entraînant une inclusion dans ou sur une matrice (peinture)
1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité	
Fabricant/importateur européen	Allbäck Linoljeprodukter AB
Adresse	Östra Balkåkravägen 18 SE-271 91 Ystad
Numéro de téléphone	+46 (0)411-606 02
Télécopie	+46 (0)411-602 41
Personne à contacter	Sonja Allbäck
Adresse électronique	allback@allbackpaint.com
1.4 Numéro d'appel d'urgence	Centre antipoison et de toxicovigilance. Paris (Île-de-France et Antilles-Guyane) : (0)1 40 05 48 48, 112
FDS rédigée par	Ann Martens, Ramböll Sverige AB, +46 (0)10-615 54 47

Section 2 : Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Ce produit n'est pas classé comme dangereux pour l'environnement ou la santé.

2.2 Éléments d'étiquetage

Marquage spécial :
Peinture pour bois, métal ou plastique en intérieur/extérieur (catégorie d) COV < 18 g/l peinture.
Valeur limite phase II 300 g/l (à partir de 2010).
Des fiches de données de sécurité sont disponibles sur demande pour les utilisateurs professionnels.

2.3 Autres dangers
Risque de combustion spontanée de chiffons, bourre de coton etc. imbibés.
L'oxydation provoquant la combustion spontanée de matériaux poreux a lieu également à température ambiante. Ce risque est accru par une élévation de température.

Section 3 : Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Nº CE	Nº CAS/nº d'enreg. REACH	Identification du composant	Teneur/ conc. poids/poids	Classification	Remarque
232-278-6	8001-26-1	Huile de lin	de 35 à 55 %	--	VME
240-085-3	15956-58-8	Siccatif au manganèse – carboxylate de manganèse, acide 2-éthylhexanoïque, sel de manganèse	0,07 mg/litre de peinture	CLP : Skin Irrit 2, H315 (irritant pour la peau) DSD : Xi ; R38	--
236-675-5	Dioxyde de titane, nº d'enreg. REACH 01-2119489379-17-0021 et 01-2119489379-17-0022	Dioxyde de titane	de 0 à 30 %, varie selon la couleur, voir ci-dessous.	--	VME
215-279-6	1317-65-3	Craie (carbonate de calcium)	Varie selon la couleur, de 15 à 30 %	--	--
		Pigment selon la couleur			
236-675-5	13463-67-7	Blanc – dioxyde de titane, aucun pigment supplémentaire	de 27 à 30 % de dioxyde de titane	--	VME
236-675-5	13463-67-7	Vieux blanc – dioxyde de titane, oxyde de fer	de 27 à 30 % de dioxyde de titane, < 1 % d'oxyde de	--	VME --

			fer		
236-675-5	13463-67-7	Époque – dioxyde de titane, oxyde de fer	de 27 à 30 % de dioxyde de titane, < 1 % d'oxyde de fer	-- 	VME --
236-675-5	13463-67-7	Brume de mer – dioxyde de titane, oxyde de fer	de 25 à 30 % de dioxyde de titane, < 1 % d'oxyde de fer	-- --	VME --
236-675-5 243-746-4 215-277-5	13463-67-7 20344-49-4 1317-61-9	Parchemin – dioxyde de titane, oxyde de fer (FeHO2), oxyde de fer (Fe3O4)	de 25 à 30 % de dioxyde de titane, < 1 % d'oxyde de fer, < 3 % d'oxyde de fer	--	VME -- --
236-675-5 215-277-5 215-277-5	13463-67-7 1317-61-9 1308-38-9 Nº REACH 01-2119433951-39	Vert huître – dioxyde de titane, oxyde de fer (Fe3O4), oxyde de chrome (III)	de 25 à 30 % de dioxyde de titane, 1 % d'oxyde de fer, 1 % d'oxyde de chrome (III)	--	VME -- VME
236-675-5 243-746-4	13463-67-7 20344-49-4	Jaune clair – dioxyde de titane, oxyde de fer (FeOOH)	de 20 à 25 % de dioxyde de titane, de 2 à 4 % d'oxyde de fer	--	VME --
236-675-5	13463-67-7	Blanc cassé – dioxyde de titane, oxyde de fer	de 25 à 30 % de dioxyde de titane, < 1 % d'oxyde de fer	--	VME --
236-675-5 243-746-4	13463-67-7 20344-49-4	Chamois clair – dioxyde de titane, oxyde de fer (FeOOH)	de 25 à 30 % de dioxyde de titane, de 1 à 3 % d'oxyde de fer		VME --
236-675-5 215-168-2 215-277-5	13463-67-7 1309-37-1 1317-61-9	Terre brune – dioxyde de titane, oxyde de fer (Fe2O3), oxyde de fer (Fe3O4)	de 1 à 4 % de dioxyde de titane, de 5 à 12 % d'oxyde de fer, de 15 à 25 % d'oxyde de fer	--	VME VME --
236-675-5 243-746-4 215-277-5	13463-67-7 20344-49-4 1317-61-9	Argent gris – dioxyde de titane, oxyde de fer (FeOOH), oxyde de fer (Fe3O4)	de 25 à 30 % de dioxyde de titane, 1 % d'oxyde de fer,	--	VME -- --

			1 % d'oxyde de fer		
215-160-9	1308-38-9 Nº REACH 01-2119433951-39	Vert – oxyde de chrome (III)	0 % de dioxyde de titane, 25 % d'oxyde de chrome (III)	-- --	VME VME
215-277-5 215-160-9	1317-61-9 1308-38-9 REACH-nr 01-2119433951-39	Vert sapin – oxyde de fer (Fe3O4), oxyde de chrome (III)	0 % de dioxyde de titane, de 15 à 20 % d'oxyde de fer, de 5 à 8 % d'oxyde de chrome (III)	-- --	VME -- VME
215-277-5 215-160-9	1317-61-9 1308-38-9 Nº REACH 01-2119433951-39	Vert anglais – oxyde de fer (Fe3O4), oxyde de chrome (III)	0 % de dioxyde de titane, de 10 à 15 % d'oxyde de fer, de 20 à 30 % d'oxyde de chrome (III)	-- --	-- -- VME
236-675-5 243-746-4 215-277-5 215-160-9	13463-67-7 20344-49-4 1317-61-9 1308-38-9 Nº REACH 01-2119433951-39	Lichen – dioxyde de titane, oxyde de fer (FeOOH), oxyde de fer (Fe3O4), oxyde de chrome (III)	de 20 à 25 % de dioxyde de titane, de 1 à 3 % d'oxyde de fer (FeHO2), de 2 à 4 % d'oxyde de fer (Fe3O4), de 3 à 5 % d'oxyde de chrome (III)	-- --	VME -- -- VME
247-304-1 309-928-3 215-160-9	25869-00-5 101357-30-6 1308-38-9 1308-38-9 Nº REACH 01-2119433951-39	Bleu lin – dioxyde de titane, bleu outremer, aluminium sodique, silicate polysulfurique, oxyde de chrome (III)	de 15 à 20 % de dioxyde de titane, 7 % de bleu outremer, 3 % d'oxyde de chrome (III)	--	VME -- VME
309-928-3 243-746-4 215-277-5	101357-30-6 20344-49-4 1317-61-9	Bleu nuit – bleu outremer, aluminium sodique, silicate polysulfurique, oxyde de fer (FeOOH), oxyde de fer (Fe3O4)	0 % de dioxyde de titane, de 17 à 20 % de bleu outremer, 1 % d'oxyde de fer, de 1 à 2 % d'oxyde de fer	--	-- -- -- --
309-928-3	101357-30-6	Vieux bleu – bleu outremer – aluminium sodique,	0 % de dioxyde de titane, de 11 à 14 % de	--	-- --

243-746-4 215-277-5	20344-49-4 1317-61-9	silicate polysulfurique, oxyde de fer (FeOOH), oxyde de fer (Fe3O4)	bleu outremer, < 1 % d'oxyde de fer, de 1 à 2 % d'oxyde de fer		-- --
247-304-1 309-928-3 215-277-5	25869-00-5 101357-30-6 1317-61-9	Bleu glace – dioxyde de titane, bleu outremer – aluminium sodique, silicate polysulfurique, oxyde de fer (Fe3O4)	de 15 à 20 % de dioxyde de titane, de 5 à 8 % de bleu outremer, < 1 % d'oxyde de fer	-	VME -- --
309-928-3	101357-30-6	Bleu outremer – bleu outremer – aluminium sodique, silicate polysulfurique	0 % de dioxyde de titane, de 20 à 25 % de bleu outremer	-	-- --
215-168-2	1309-37-1	Rouille – oxyde de fer (Fe2O3)	0 % de dioxyde de titane, de 35 à 45 % d'oxyde de fer	-	-- VME
215-168-2	1309-37-1	Rouge anglais – oxyde de fer (Fe2O3)	0 % de dioxyde de titane, de 30 à 35 % d'oxyde de fer	-	VME
215-168-2 215-277-5 309-928-3	1309-37-1 1317-61-9 101357-30-6	Vieux rouge – oxyde de fer (Fe2O3), oxyde de fer (Fe3O4), bleu outremer – aluminium sodique, silicate polysulfurique	0 % de dioxyde de titane, de 20 à 24 % d'oxyde de fer, de 7 à 10 % d'oxyde de fer, de 1 à 2 % de bleu outremer	-	-- VME -- --
215-168-2 215-277-5	1309-37-1 1317-61-9	Ombre brûlée – oxyde de fer : mélange de Fe2O3 et de Fe3O4 (les proportions respectives des deux types d'oxyde de fer ne sont pas indiquées par le fournisseur)	0 % de dioxyde de titane, de 30 à 40 % d'oxyde de fer		-- VME
215-168-2 215-277-5	1309-37-1 1317-61-9	Brun Verona – Fe2O3 et Fe3O4 (les proportions respectives des deux types d'oxyde de fer ne sont pas indiquées par le fournisseur)	0 % de dioxyde de titane, de 30 à 40 % d'oxyde de fer		-- VME
		Ocre –	0 % de dioxyde de		--

243-746-4	20344-49-4	oxyde de fer (FeOOH)	titane, de 18 à 25 % d'oxyde de fer		--
215-277-5	1317-61-9	Noir – oxyde de fer (Fe3O4)	0 % de dioxyde de titane, de 40 à 45 % d'oxyde de fer	-	-
236-675-5 215-168-2 243-746-4 215-277-5	13463-67-7 1309-37-1 20344-49-4 1317-61-9	Vieux rose – dioxyde de titane, oxyde de fer (Fe2O3), oxyde de fer (FeOOH), oxyde de fer (Fe3O4)	10 % de dioxyde de titane, de 10 à 14 % d'oxyde de fer, 1 % d'oxyde de fer, 1 % d'oxyde de fer		VME VME -- --
243-746-4 215-277-5	20344-49-4 1317-61-9	Vert marécage – oxyde de fer (FeOOH), oxyde de fer (Fe3O4)	0 % de dioxyde de titane, de 17 à 20% d'oxyde de fer (FeOOH), de 10 à 13 % d'oxyde de fer (Fe3O4)		-- -- --
236-675-5 215-168-2 215-277-5	13463-67-7 1309-37-1 1317-61-9	Gris graphite – dioxyde de titane, Fe2O3 et Fe3O4 (les proportions respectives des deux types d'oxyde de fer ne sont pas indiquées par le fournisseur)	5 % de dioxyde de titane, de 25 à 35 % d'oxyde de fer		VME VME --
		Les autres couleurs sont des mélanges de certaines des couleurs ci-dessus. Ceci est indiqué sur l'emballage.			

Légende des abréviations :
Nº CAS = Chemical Abstracts Service ; Nº CE (numéro EINECS ou ELINCS) = European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances (Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes) ou European LIst of Notified Chemical Substances (Liste européenne des substances chimiques notifiées).
Le contenu est indiqué en %, %poids/poids, %vol/poids, mg/m^3, ppM, ppm, %poids ou %vol.
VME = le produit a une valeur limite d'exposition professionnelle, PBT = le produit est déclaré en tant que PBT (persistant, bioaccumulable et toxique) ou vPvB (très persistant et très bioaccumulable).

Commentaires relatives à la composition :
L'huile de lin est constituée de triglycérides naturels d'acide oléique, d'acide linoléique, d'acide linolénique, d'acide palmitique et d'acide stéarique. Le taux de dioxyde de titane varie beaucoup. 30 % des couleurs ne contiennent pas de dioxyde de titane. Le taux de dioxyde de titane le plus élevé est de 30 % pour la couleur blanche.
Le produit contient de 0,01 à 0,1 % de silice (quartz), présente naturellement dans la craie. La proportion de silice respirable est très faible.
Le bleu outremer constitue un équivalent synthétique du minéral naturel lapis lazuli.

Pour les phrases types indiquant les risques en langage clair, consulter la section 16.

Section 4 : Premiers secours

4.1 Description des premiers secours	
Inhalation	Pertinent uniquement en cas de pulvérisation du produit. Transport à l'extérieur et repos en cas d'inconfort.
Contact avec la peau	Laver la peau avec de l'eau et du savon ou du savon de lin.
Contact avec les yeux	Enlever d'éventuelles lentilles de contact. Rincer à l'eau pendant une minute. Appeler un médecin si les problèmes persistent.
Ingestion	Boire abondamment de lait ou d'eau. Le produit a un effet laxatif en cas d'ingestion de quantités importantes, mais ne constitue aucun risque d'empoisonnement. Ne pas faire vomir.
4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés	
Inhalation	Peut provoquer une certaine irritation transitoire des voies respiratoires.
Contact avec la peau	Peut présenter un faible effet irritant pour la peau.
Contact avec les yeux	Provoque une légère irritation transitoire.
Ingestion	Laxatif.
4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires	Accès à l'eau pour rinçage des yeux sur le lieu de travail.

Section 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction a. Moyens d'extinction appropriés b. Moyens d'extinction inappropriés	a. Moyen d'extinction approprié : poudre, mousse, dioxyde de carbone ou brouillard d'eau. b. Jet d'eau dur ou mousse contenant des substances dangereuses pour l'environnement, telles que le sulfonate de perfluorooctane (SPFO) et nonyléthoxylate.
5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange	Combustion spontanée à 343 °C. Peut s'oxyder dans des chiffons et d'autres matériaux poreux avec un échauffement suffisamment important pour provoquer la combustion du matériau.
5.3 Conseils aux pompiers	Éviter toute inhalation des effluents gazeux. En cas de formation de grandes quantités de fumée, il peut être nécessaire d'utiliser un appareil respiratoire à air comprimé. Refroidir les surfaces exposées à l'incendie.

Section 6 : Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence	
6.1.1. Pour les non-secouristes	Laver avec du savon/savon de lin et de l'eau.
6.1.2 Pour les secouristes	Aucune mesure spécifique nécessaire.
6.2 Précautions pour la	Aucune mesure spécifique nécessaire.

protection de l'environnement	
6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage 6.3.1. Confinement/obturation 6.3.2 Procédures de nettoyage appropriées 6.3.3 Techniques inappropriées	6.3.1. Confiner et absorber le déversement avec un matériau inerte et poreux. Si un matériau organique est utilisé pour l'absorption, les chiffons doivent être immergés dans l'eau avant d'être éliminés. 6.3.2. Voir 6.3.1. 6.3.3. Ne jamais rejeter d'importantes quantités dans les cours d'eau, les eaux de ruissellement de surface ou le réseau d'assainissement.
6.4 Référence à d'autres sections	Pour l'équipement de protection, consulter le paragraphe 8. Pour le traitement des déchets, consulter le paragraphe 13.

Section 7 : Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger	Éviter les déversements et empêcher que d'importantes quantités du produit n'atteignent le réseau d'assainissement et les cours d'eau. Éviter de manger, boire et fumer sur le lieu de travail. Se laver les mains après toute utilisation du produit. Enlever les vêtements contaminés avant de pénétrer dans des aires de repas. Laver les vêtements contaminés avant de les utiliser de nouveau.
7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités	Conserver hors de la portée des enfants et à l'écart des aliments.
7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)	Aucune utilisation spécifique.

Section 8 : Contrôles de l'exposition / protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle
Valeurs limites nationales d'exposition professionnelle. INRS, ED 984 juillet 2012

N° CAS	Identification de la substance	VME 8 heures	VLCT/ VLE 15 min	Année
7440-47-3	Chrome (métal), composés de chrome inorganiques (II) et composés de chrome inorganiques (insolubles) (III)	2 mg/m^3	-	2007
13463-67-7	Dioxyde de titane, poussières totales	10 mg/m^3	-	1987
1309-37-1	Oxyde de fer (exprimé en Fe) – poussières	5 mg/m^3	-	1987

	respirables			

Les valeurs limites d'exposition professionnelle sont applicables uniquement pour les couleurs contenant la substance donnée. Elles sont pertinentes uniquement lorsqu'un produit sec est abrasé ou soumis à un traitement semblable.
Le risque de dépassement de ces valeurs limites d'exposition professionnelle lors de la manipulation du produit est considéré comme très faible.

PNEC et DNEL/DMEL
Les valeurs du tableau ci-dessous proviennent de l'enregistrement REACH du dioxyde de titane. Aucune donnée n'est fournie pour l'huile de lin, car elle est exemptée d'enregistrement.

Nº CAS	Identification de la substance	PNEC (type d'environnement)	DN(M)EL (voie d'exposition)	Scénario d'exposition, nº d'annexe
13463-67-7	Dioxyde de titane	PNEC eau (eau douce) 0,127 mg/l PNEC eau (eau marine) 1 mg/l PNEC eau (rejet discontinu) 0,61 mg/l PNEC station d'épuration 100 mg/l PNEC sédiment (eau douce) 1000 mg/kg sédiment MS PNEC sédiment (eau marine) 100 mg/kg sédiment MS PNEC sol 100 mg/kg MS	Travailleurs Exposition de longue durée, effet local DNEL inhalation 10 mg/m³ Consommateurs Exposition de longue durée, effet systémique DNEL orale 700 mg/kg de poids corporel/jour Pas de données pour les autres DNEL/DMEL.	Aucun

Valeurs limites biologiques	Aucune.
Procédures de surveillance recommandées	Aucune.

8.2 Contrôles de l'exposition

8.2.1 Contrôles techniques	Aucun nécessaire.

appropriés	
8.2.2 Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle	Normalement nécessaires uniquement en cas de pulvérisation du produit. Dans ce cas, porter des lunettes de protection.
Protection des yeux	Normalement nécessaire uniquement en cas de pulvérisation du produit. Dans ce cas, porter des lunettes de protection.
Protection de la peau i) Type de gants (type de matière, épaisseur, délai de rupture) ii) Mesure supplémentaire de protection des mains	i) En cas de contact prolongé avec le produit, porter des gants, par ex. fabriqués en PVC, nitrile ou butyle. Toujours porter des gants lors de l'application d'une peinture contenant du chrome. Délai de rupture inconnu, mais probablement > 8 heures. ii) Porter un vêtement de travail à manches et jambes longues.
Protection respiratoire	Aucune nécessaire.
8.2.3 Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement	Éviter tout rejet important dans le réseau d'assainissement/les cours d'eau.

Section 9 : Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect/état physique/état d'agrégation	Liquide. Couleur selon la nuance choisie.
Odeur	Huile de lin.
Seuil olfactif	Non déterminé.
Point de fusion	Environ -19 °C.
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	Point d'ébullition : environ 316 °C.
Taux d'évaporation	Non déterminé.
Inflammabilité (solide, gaz)	Le produit n'est pas inflammable.
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité	Non déterminées.
Limites d'explosivité	Non déterminées.
Pression de vapeur	Non déterminée.
Densité de vapeur	Non déterminée.
Densité relative	De 1,3 à 1,7 kg/l selon la couleur
Solubilité	Le produit est partiellement soluble dans plusieurs solvants, mais il n'est pas recommandé de la mélanger avec des solvants. La solubilité dans l'eau est faible, < 1 g/l. L'huile forme une émulsion uniquement.
Coefficient de partage: n-octanol/eau	Pas de données.
Point éclair	Environ 206 °C.
Température d'auto-inflammabilité	Environ 343 °C.
Température de décomposition	Non déterminée.
Viscosité	Non déterminée.

Propriétés explosives	Aucune.
Propriétés comburantes	Aucune.
Distribution granulométrique	Non pertinent (car le produit est un liquide).
COV	< 18 g/l.

9.2 Autres informations

-

Section 10 : Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité	Le produit n'est pas réactif dans les conditions normales de manipulation et de stockage.
10.2 Stabilité chimique	Stable dans des conditions normales de stockage.
10.3 Possibilité de réactions dangereuses	Aucune.
10.4 Conditions à éviter	Ne pas conserver à une température supérieure à une température ambiante normale.
10.5 Matières incompatibles	Acides, bases et agents oxydants forts.
10. 6 Produits de décomposition dangereux	Aucun, sauf pour les couleurs contenant du bleu outremer et de l'oxyde de chrome (III). Le bleu outremer produit du sulfure d'hydrogène au contact d'acides. L'oxyde de chrome (III) se décompose en chrome hexavalent lorsqu'il est chauffé à haute température (chromat). Le chromate est fortement allergisant et cancérogène.

Section 11 : Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

a) Toxicité aiguë

Exposition de courte durée

Ingestion : Effet laxatif, mais une ingestion occasionnelle ne présente pas de risque majeur.

Huile de lin LD50, rat > 15000 mg/kg poids corporel.

Inhalation : Non pertinent. Le produit consomme de l'oxygène en séchant – assurer une bonne ventilation lors de l'application de la peinture. Il existe un certain risque de maux de tête en cas de ventilation insuffisante.

Contact avec les yeux : Problèmes légers, transitoires. Non irritant.

Contact avec la peau : Aucun effet permanent sur la peau. Non irritant.

Exposition de longue durée :

Ingestion : Pas de données.

Inhalation : Risque uniquement en cas de pulvérisation de la peinture. Risque faible d'irritation tant que la valeur limite d'exposition professionnelle pour le brouillard d'huile n'est pas dépassée. Le produit consomme de l'oxygène en séchant – assurer une bonne ventilation lors de l'application de la peinture. Il existe un certain risque de maux de tête en cas de ventilation insuffisante.

Contact avec les yeux : Provoque probablement une légère irritation oculaire en cas d'exposition répétée.

Contact avec la peau : Une utilisation répétée peut éventuellement assécher la peau et provoquer une irritation, mais les risques sont faibles dans des conditions normales d'utilisation.

b) Corrosion cutanée/irritation cutanée : Le produit n'a aucun effet de corrosion cutanée/d'irritation cutanée.

c) Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Le produit ne provoque pas de lésions oculaires graves/d'irritation oculaire.

d) Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Le produit n'est pas un sensibilisant. Selon nos connaissances, il n'existe aucun cas connu d'allergie à l'huile de lin, toutefois aucune étude n'a pu être identifiée. Les peintures contenant du chrome présentent un certain risque d'allergie. Les personnes allergiques au chrome doivent éviter tout contact cutané avec le produit.
e) Mutagénicité sur les cellules germinales : Aucun effet connu.
f) Cancérogénicité : Le CIRC, dans sa monographie 93, classe le dioxyde de titane dans le groupe 2B : L'agent est peut-être cancérogène pour l'homme. Le dioxyde de titane a provoqué des cancers notamment chez le rat femelle lors de l'inhalation de taux élevés. La pertinence de ce résultat pour l'homme n'a pas été établie. Le dioxyde de titane contenu dans ce produit n'est pas respirable et le risque de cancer est donc très faible.
g) Toxicité pour la reproduction : Aucun effet connu.
h) Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique : Aucun effet connu.
i) Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée : Aucun effet connu.
j) Danger par aspiration : Aucun danger connu.
k) Autres informations : -

Section 12 : Informations écologiques

12.1 Toxicité
Toxicité aiguë : L'huile de lin présente une toxicité aiguë faible pour les organismes aquatiques.
Toxicité à long terme : Pas de données.
Organismes vivant dans le sol : Pas de données.
Plantes : Pas de données.

12.2 Persistance et dégradabilité
L'huile de lin est probablement facilement dégradable, mais il n'existe pas de données.
La dégradabilité n'est pas pertinente pour les substances inorganiques contenues dans le produit.

12.3 Potentiel de bioaccumulation
Il est probable que l'huile de lin ne se bioaccumule pas.

12.4 Mobilité dans le sol
L'huile de lin est probablement facilement dégradable et devrait ainsi présenter une faible mobilité dans le sol.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB
Le produit ne contient pas de substances PBT et vPvB.

12.6 Autres effets néfastes
Aucun autre effet néfaste connu.

Section 13 : Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets	a) Les boîtes métalliques vides et bien égouttées peuvent être triées comme du métal. Les boîtes en verre vides et bien égouttées peuvent être triées comme du verre. Le produit peut être brûlé dans une installation munie d'un système d'épuration des fumées de haute qualité.

	b) Il n'existe pas de propriétés physiques/chimiques pouvant influencer les solutions de traitement des déchets. c) Ne pas rejeter de quantités résiduelles importantes dans le réseau d'assainissement. d) Aucune précaution particulière relative aux techniques de traitement des déchets n'est nécessaire.
Codes de déchets (EWC)	Consulter la loi suédoise (« Avfallsförordningen ») SFS 2011:927 relative à la gestion des déchets. Le code applicable varie en fonction du secteur, mais les codes appropriés sont : 02 03 03 « Déchets provenant du processus d'extraction par dissolvants » ; 20 01 28 « Autres peintures, encres, colles et résines que ceux indiqués dans 20 01 27 » ou 08 01 14 « Autres boues de peinture ou de laques que celles indiquées dans 08 01 13 »
Le produit est classé comme un déchet dangereux	Non
Codes de déchets (EWC) pour l'emballage	Le code approprié pour l'emballage peut être « 15 01 04 Emballages métalliques », « 15 01 07 Emballages en verre », « 20 01 40 Métaux » ou « 20 01 02 Verre ».
Un emballage n'ayant pas fait l'objet d'un nettoyage complet constitue un déchet dangereux	Non
Autres informations	Allbäck Linoljeprodukter figurent dans le registre REPA (responsabilité des producteurs). Consulter la section 8 pour l'équipement de protection individuelle lors de la manipulation des déchets.

Section 14 : Informations relatives au transport

Généralités	Ce produit n'est pas classé comme une marchandise dangereuse.
14.1 Numéro ONU	-
14. 2 Nom d'expédition des Nations unies	-
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	-
14.4 Groupe d'emballage	-
14.5 Dangers pour l'environnement	-
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	-
14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC	Le produit n'est pas transporté en vrac. Si tel devait tout de même être le cas, le produit est régi par l'annexe II de la convention Marpol. Les huiles végétales (l'huile de lin) qui flottent sur l'eau peuvent également être comprises lors de transports en vrac (type OMI 2). Huiles végétales

	pour la catégorie de pollution Y, type de navire 2.

Section 15 : Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
Aucune pertinente.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique
Il est probable qu'une évaluation de la sécurité chimique ait été réalisée pour le dioxyde de titane, car la substance est enregistrée conformément à REACH, mais Allbäck n'a pas accès à cette évaluation.

Section 16 : Autres informations

Classe de danger, mentions de danger et conseils de prudence des paragraphes 2 et 3 en langage clair (CLP) :
Skin Irrit 2 : Irritant pour la peau, catégorie 2.
H315 Provoque une irritation cutanée.

Phrases types indiquant les risques et les conseils de prudence des paragraphes 2 et 3 en langage clair (KIFS 2005:7, DSD) :
Carboxylate de manganèse
Xi = Irritant.
R38 Provoque une irritation cutanée.

Sources utilisées lors de l'élaboration de la FDS :

- Base de données Prevent « Kemiska ämnen » http://kemi.prevent.se/
- Toxnet, http://toxnet.nlm.nih.gov/
- ECHA, Guide des exigences d'information et évaluation de la sécurité chimique, Chapitre R.12 : Système de descripteurs des utilisations
- Base de données ECHA, substances enregistrées ; Dioxyde de titane
  Base de données ECHA, notifications CLP
- IARC Monographs on the Evaluation of Carcinogenic Risks to Humans
  Volume 93 (2010) Carbon Black, Titanium Dioxide, and Talc (452 pages)

Conseils relatifs à toute formation appropriée : Aucune formation spécifique nécessaire.

Autres informations : L'huile de lin est exemptée de l'obligation d'enregistrement selon REACH. Consulter le règlement (CE) nº 987/2008.

Fiche de données de sécurité établie conformément au règlement (CE) nº 1907/2006 (REACH), tel que modifié par le règlement (UE) nº 453/2010. Classification conformément à directive 99/45/EC et au règlement (CE) 1272/2008 CLP. Les identificateurs de produit indiqués pour les substances incluses sous le paragraphe 3 sont conformes aux identificateurs des substances classées normalisées selon l'annexe VI du règlement CLP, aux identificateurs selon les enregistrements REACH, aux identificateurs UICPA ou à d'autres noms communs indiqués par le fournisseur. Consulter l'article 18 du règlement CLP.